

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER.

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 6 février 2024

Date d'affichage : 29 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Délib. n°2024-004 : Rénovation du cinéma-théâtre - actualisation du plan de financement et subventions

Par délibération n°2023-059 du 06/07/2023, la commune a validé le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation du cinéma-théâtre sur la base d'un montant de travaux à 1 710 281 € HT, établi au stade APD. Il est proposé d'actualiser le plan de financement afin de tenir compte de la phase PRO qui fixe l'enveloppe des travaux à 1 743 219,02 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver le plan de financement actualisé du projet de rénovation du cinéma-théâtre comme suit ;

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux	1 743 219,02 €	86,43%	Etat (Fonds vert, DETR, DSIL)	605 070,29 €	30,00%
Architecte	179 066,00 €	8,88%	Région	376 640,00 €	18,67%
Contrôle technique	3 560,00 €	0,18%	Département de la Manche (CPS)	403 380,19 €	20,00%
CSPS	3 895,00 €	0,19%	Saint-Lô Agglo	212 050,00 €	10,51%
Frais divers et aléas (5% coût travaux)	87 160,95 €	4,32%	Autofinancement commune	419 760,49 €	20,81%
TOTAL	2 016 900,97 €		TOTAL	2 016 900,97 €	

- Autoriser le Maire à solliciter les cofinancements publics découlant du plan de financement actualisé.

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 050-200063592-20240215-DELIB2024_004-DE



Le Maire
Laurent PIEN

